

Montréal, le 18 janvier 2017

Par dépôt électronique (SDÉ) et
Par courrier électronique

Destinataires : Gaz Métro et les intervenants dans les dossiers tarifaires 2015 et 2016 de Gaz Métro (R-3879-2014 phase 3 et 4)

Objet : Demande d'examen du rapport annuel de Gaz Métro pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2016
Dossier de la Régie : R-3992-2016

Mesdames,
Messieurs,

Le 19 décembre 2016, le Distributeur présentait son Rapport annuel 2016 au personnel de la Régie de l'énergie (la Régie) et aux intervenants du dossier tarifaire R-3879-2014 de Gaz Métro.

Le 22 décembre 2016, Gaz Métro déposait auprès de la Régie une demande d'examen de son rapport annuel pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 septembre 2016 (Rapport annuel 2016).

La Régie entend procéder à l'examen de la demande de Gaz Métro par voie de consultation. Les intervenants au dossier tarifaire R-3879-2014 qui désirent intervenir au présent dossier ont jusqu'au **6 février 2017 à 12 h** pour déposer une demande à cet effet auprès de la Régie. Les personnes intéressées qui prévoient présenter à la Régie une demande de paiement de frais devront joindre à leur demande d'intervention un budget de participation.

Dans sa demande, Gaz Métro soumet qu'il est souhaitable que la Régie prenne acte, d'ici la fin du mois de mars 2017, du dépassement de coûts projeté du projet d'extension du réseau dans la région de Bellechasse.

Le Distributeur explique que pour ce projet, une contribution gouvernementale a été initialement établie à 32,59 M\$. Or, une contribution supplémentaire totale de 1,28 M\$ provenant des deux paliers de gouvernement serait requise pour neutraliser l'augmentation des coûts du projet et ramener la rentabilité au niveau attendu. Le Distributeur indique dans sa preuve que, considérant que les contributions gouvernementales maximales de 35 M\$ n'avaient pas été requises en fonction de

l'analyse de rentabilité initiale, la clientèle de Gaz Métro pourrait bénéficier de cette contribution supplémentaire de 1,28 M\$ si la Régie prenait acte d'ici la fin du mois de mars 2017 du dépassement de coûts projeté pour ce projet au 30 septembre 2016.

Afin de traiter la demande Gaz Métro concernant le projet d'extension du réseau dans la région de Bellechasse dans le délai demandé, la Régie demande aux personnes intéressées de soumettre des commentaires écrits à cet effet **au plus tard le 6 février 2017 à 12 h**. Gaz Métro pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 10 février 2017 à 12 h**.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml